



**PRÉFET  
DES ALPES-  
MARITIMES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE DES ALPES-MARITIMES**

**COPIL DU 19 MARS 2024**

**RELEVÉ DES ÉCHANGES**

**Président de séance : Monsieur Philippe LOOS, secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes**

## SOMMAIRE

|  |                          |
|--|--------------------------|
| <b><a href="#">1 Introduction</a></b>                            | <b><a href="#">2</a></b> |
| <b><a href="#">2 Ordre du Jour et liste des participants</a></b> | <b><a href="#">3</a></b> |
| <b><a href="#">3 Relevés des échanges</a></b>                    | <b><a href="#">4</a></b> |
| <b><a href="#">4 Conclusion</a></b>                              | <b><a href="#">8</a></b> |

## **1 Introduction**

---

Monsieur le secrétaire général remercie les participants pour leur présence à ce quatrième Comité de Pilotage de Suivi du Plan de Protection de l'Atmosphère des Alpes-Maritimes et pour leur implication au sujet de la qualité de l'air. Ce rendez-vous biannuel est primordial afin de maintenir la dynamique collective autour de l'amélioration de la qualité de l'air.

Monsieur le secrétaire général remercie également les acteurs ayant fourni des données pour le suivi de leurs actions puisque cela est indispensable afin de mesurer l'avancement effectif de notre PPA ainsi que son impact sur la qualité de l'air. Monsieur le secrétaire général remercie enfin les collègues de l'État pour la préparation de ce COPIL.

Au niveau national, cet après-midi même [19 mars 2024] a lieu le comité ministériel « pour la qualité de l'air en ville » organisé par le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Monsieur Christophe Béchu, et le ministre délégué chargé des Transports, Monsieur Patrice Vergriete. Ce troisième comité ministériel sur les Zones à Faibles Émissions clôture la concertation nationale lancée en octobre 2022 et ponctuée d'ateliers tout de long de l'année 2023. Ce comité a pour objectif de répondre aux 25 recommandations pour allier transition écologique et justice sociale issues de la concertation et formulées par les parties prenantes ainsi qu'au rapport de Barbara Pompili sur les enseignements à tirer de l'expérience des pays européens.

Monsieur le secrétaire général indique qu'il a présidé hier [18 mars 2024] le groupe de travail « mieux se déplacer » dans le cadre de la territorialisation la planification écologique, au côté de Monsieur Didier Biau, directeur des infrastructures et des grands équipements au Conseil régional. Ce GT a permis de discuter, entre autres, du déploiement des modes doux afin de décarboner nos mobilités.

Le Conseil National de l'Air, présidé par la députée Claire Colomb-Pitollat, a souhaité délocaliser certaines de ses séances et a choisi notre région pour débuter : le prochain CNA aura lieu à Marseille en avril [le 22].

Au niveau local, le Fonds Vert a permis de financer de nombreuses collectivités en 2023, dont certaines ici présentes, afin de soutenir des projets d'accélération de la transition écologique dans notre territoire. Une priorité nationale est donnée à la rénovation énergétique des bâtiments et la lutte contre les passoires énergétiques grâce à ce fonds mais également pour les dotations DETR et DSIL. Les mesures du Fonds Vert ont été reconduites en 2024, les porteurs de projets peuvent d'ores et déjà déposer des dossiers sur Démarches Simplifiées.

## 2 Ordre du Jour et liste des participants

---

### Partie 1 – Actualités

#### **Actualités (DREAL)**

- Actualités sur le contentieux conseil d'État et la directive européenne
- Le Fonds Vert 2023 et 2024
- Les ZFEs : aides nationales (bonus, PAC) et vignettes Crit'Air

#### **Nouvelles données qualité de l'air (AtmoSud)**

- Concentrations aux stations
- Application Air To Go

### Partie 2 – Suivi du PPA

#### **Suivi du PPA 06**

- Avancement global du PPA (DREAL)
- Avancement des actions AtmoSud
- Validation d'une nouvelle fiche action « Réseaux de chaleur et de froid » (CACPL)
  - *Les membres du COPIL ont approuvé à la majorité l'ajout de cette fiche action dans le PPA. Uniquement l'association GADSECA s'est abstenu en raison du manque de précision de la fiche.*
- Proposition d'ajout de l'action « Cahier ozone » (Grec Sud)
  - *Étant donné que l'action est déjà réalisée et financée par la DREAL, cette action a été proposée à l'ajout directement. La fiche action sera envoyée avec les éléments de restitution du COPIL.*
- Présentation du livre de M. Moatti

**Zoom sur la thématique résidentiel – aménagement**

- Rénovation énergétique : Actions du Département (CD06)
- Rénovation énergétique : Évaluation de l'action (AtmoSud)
- Étude sur les équipements de chauffage du parc résidentiel (CERC)
- Financements de l'ADEME

La liste des participants figure en annexe.

### **3 Relevés des échanges**

---

#### Partie 1 – Actualités

**À l'issue de la présentation de la DREAL sur les actualités qualité de l'air, des échanges ont eu lieu :**

L'ANQAEV s'interroge sur le taux d'équipement en vignettes Crit'Air dans les Alpes-Maritimes.

→ La DREAL répond que 25 % des personnes possédant une voiture (sur le parc roulant de 2023) dans les Alpes-Maritimes ont acheté leur vignette Crit'Air au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et 37 % au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

FNE06 se demande pourquoi ce taux est si faible.

→ La DREAL explique que les usagers s'équipent lorsque c'est nécessaire et en fonction de la communication qui est faite. Ainsi, lors des pics de pollution où la circulation différenciée est mise en place, on constate une hausse notable du taux d'équipement en vignettes Crit'Air.

AtmoSud se questionne sur le temps que peut prendre la transposition dans le droit français de la directive européenne sur la qualité de l'air ambiant.

→ Les États membres ont 2 ans pour transposer dans leurs réglementations.

**À l'issue de la présentation d'AtmoSud sur les actualités qualité de l'air, des échanges ont eu lieu :**

Le GADSECA souligne le fait qu'il n'y a pas de station dans l'Ouest du département alors que de nombreux émetteurs y sont situés notamment industriels.

→ AtmoSud explique que même sans station sur ce territoire, il est possible de connaître les concentrations et les populations exposées grâce à l'inventaire des émissions et à la modélisation. En ce qui concerne les industriels, il est possible de mesurer des actions mises en place par certains d'entre eux grâce à des campagnes de mesures ponctuelles. En plus de ces campagnes ciblées, AtmoSud réalise tous les 5 ans des campagnes de mesures afin de recalibrer les modèles à la réalité du terrain.

L'ANQAEV s'interroge sur la manière de mesurer les particules ultra-fines (dites PUF). Il semble plus pertinent de les mesurer en nombre plutôt qu'en poids comme c'est le cas pour les autres polluants. En effet, plus ces particules sont nombreuses, plus l'effet sur la santé est néfaste.

→ AtmoSud répond qu'il y a certains endroits stratégiques où les PUF sont mesurées en nombre notamment aux abords de l'aéroport. Concernant ce sujet, AtmoSud pourra d'ailleurs présenter sa nouvelle étude sur les PUF autour de l'aéroport lors du prochain COPIL PPA. Elle n'est pas encore finalisée à ce jour.

La collectivité de Cagnes-sur-Mer pointe d'ailleurs une augmentation des concentrations en PM2,5 à la station de l'aéroport en 2023. Elle suppose que cela est dû à la reprise du trafic aérien après la pandémie puisque la concentration est égale à celle de 2019.

→ AtmoSud souligne que le sujet est plus complexe que cela et que le suivi des PUF semble plus approprié pour établir une corrélation entre l'activité aérienne et la concentration dans l'air de ces particules. Cela n'est pas possible avec les PM10 ou les PM2,5.

Le COLLECTIF CITOYEN 06 rappelle que l'objectif de réduction fixé par la future valeur réglementaire de 2030 semble très compliqué à atteindre et que celui de la ligne directrice de l'OMS l'est encore plus. L'unique vrai objectif est celui de l'OMS qui est celui de la santé publique. Le corps humain souffre puisque les concentrations sont 2 à 2,5 fois celles de l'OMS. Selon l'association, les actions pour faire face à cela ne sont pas à la hauteur de l'enjeu. Elle argumente que la ZFE de Nice n'est et ne sera pas contrôlée, selon les dires du maire lui-même. De plus, sur l'outil Cigale, il est possible de voir que les émissions de l'aéroport augmentent de plus en plus.

→ AtmoSud indique que les lignes directrices de l'OMS sont un défi de taille mais que pour les particules, le secteur du résidentiel est le principal émetteur. L'usage du chauffage au bois peu performant est un enjeu à prendre en compte dans nos actions.

## Partie 2 – Suivi du PPA

**À l'issue de la présentation de la DREAL sur les avancées du PPA, des échanges ont eu lieu :**

ASPONA interroge l'État sur l'augmentation du trafic de poids lourds sur l'A8. L'association demande la mise à disposition de données semestrielles par ESCOTA.  
→ Le secrétaire général de la préfecture répond que cette demande est bien prise en compte.

GRDF ajoute qu'à sa connaissance 500 logements au sein de la métropole sont passés du fioul vers le gaz. Il dispose aussi des chiffres de conversion du gaz vers le biogaz.

→ Le secrétaire général de la préfecture remercie GRDF pour cette initiative et lui propose d'envoyer ces éléments à la DREAL afin d'améliorer le suivi du PPA.

**À l'issue de la présentation d'AtmoSud sur les avancées de ses actions du PPA, des échanges ont eu lieu :**

L'ANQAEV s'interroge sur la corrélation entre le type de carburant et l'utilisation des scrubbers avec la pollution atmosphérique mesurée dans le port de Cannes.

→ AtmoSud répond que ce point n'a pas été étudié.

**À l'issue de la présentation du GREC SUD sur le cahier ozone, des échanges ont eu lieu :**

La SEM Green Energy 06 demande l'avis de l'État sur la biomasse comme source d'énergie.

→ La DREAL répond qu'il existe des réglementations sur les appareils de chauffage utilisant la biomasse (efficacité, limitation des émissions, filtres...). Les installations sont faites par des professionnels et les appareils doivent être entretenus. Le problème vient des appareils non performants (cheminées à foyer ouvert, appareils de plus de 20 ans), mais aussi des combustibles utilisés dans les cheminées.

L'ADEV revient sur les taux très importants d'ozone dans les années 2000 qui restent nettement supérieurs aux concentrations actuelles. L'association aurait souhaité qu'une rétrospective dans le temps soit faite afin de remettre dans le contexte historique les taux élevés que l'on connaît ces dernières années. Une projection dans les années à venir aurait également été intéressante.

→ AtmoSud précise qu'une étude sur l'ozone a été faite et peut être présentée lors du prochain COPIL. Cette étude prend en compte l'ozone émis dans la région mais également l'ozone transfrontalier en partenariat avec l'Italie et Atmo AuRa. En séance, AtmoSud explique le graphique montrant les évolutions entre 1990 et 2022 des concentrations moyennes en ozone, la fréquence des pics de pollution, leurs intensités.

→ La Région réagit en ajoutant qu'il est difficile de faire une projection future sur les pics et les niveaux d'ozone puisque ce polluant se forme durant des situations climatiques très particulières que sont : l'absence de vent, des températures importantes et une inversion thermique. Il semble donc difficile de prédire ces situations favorisant la création d'ozone.

**À l'issue de la présentation de Monsieur Moatti sur son ouvrage, des échanges ont eu lieu :**

FNE06 demande s'il est possible d'avoir plus de micro-capteurs citoyens à disposition.

→ AtmoSud répond que le projet Capt'Air Citoyen entre dans sa seconde phase et que les micro-capteurs ont été récupérés afin de les étalonner mais qu'ils seront remis à la disposition des associations qui en ont fait la demande. Atmosud précise que le nombre de capteurs disponibles est identique pour cette nouvelle campagne.

**À l'issue de la présentation du Département des Alpes-Maritimes sur la rénovation énergétique des bâtiments, des échanges ont eu lieu :**

FNE06 interroge le Département pour savoir si ce sont des aides pour les locataires ou les propriétaires.

→ Le Département répond que ces aides sont destinées aux propriétaires.

→ L'association déplore l'impuissance des locataires face au manque d'engagement des propriétaires bailleurs.

Le COLLECTIF CITOYEN 06 remercie les intervenants pour leurs présentations à propos des avancées de leurs actions mais regrette l'utilisation d'un jargon inaccessible pour le grand public. Il suggère de remettre en perspective ces chiffres, par exemple : le nombre d'aides à la conversion par rapport au parc de véhicules entier. Cela permettrait de mieux se rendre compte si ces avancées sont conséquentes ou non par rapport aux objectifs et au contexte.

→ Le secrétaire général de la préfecture acquiesce et approuve cette remarque. Il souhaite que les territoires soient observés sur un pied d'égalité.

Une association souligne le frein que représente la classification des bâtiments en sites patrimoniaux remarquables. Cela bloque les rénovations.

→ La DREAL répond qu'un travail est en cours avec la DRAC pour allier transition énergétique et conservation du patrimoine. Ce travail concerne la rénovation énergétique et l'installation de panneaux photovoltaïques.

→ La CCI Nice Côte d'Azur ajoute que leur bâtiment est un patrimoine classé et qu'il a été parfaitement rénové pour pouvoir permettre une autoconsommation du bâtiment grâce à des panneaux photovoltaïques. Elle ajoute que cette rénovation est une réussite et invite tous les membres du COPIL à venir visiter ce bâtiment.

GRDF se demande si une action est mise en œuvre afin de cibler en priorité les bâtiments se chauffant au fioul puisqu'ils sont les plus polluants.

→ La DREAL répond qu'aujourd'hui, pour les logements privés, les dispositifs d'information et d'accompagnement ne sont pas dans une démarche « d'aller vers » en ce qui concerne ce point mais sont plutôt des demandes tout venant.

L'ANQAEV se renseigne sur la possible gratuité du péage de Saint-Isidore.

→ Le secrétaire général de la préfecture répond qu'il n'a pas d'information nouvelle à ce sujet.

→ Le directeur de la DDTM 06 ajoute que les études qualité de l'air faites par AtmoSud sur le sujet ne démontrent pas forcément une amélioration de la qualité de l'air grâce à la gratuité de ce péage, en raison d'un report de trafic vers l'autoroute et une augmentation de trafic.

## 4 Conclusion

---

Monsieur le secrétaire général remercie les participants pour leur présence et la sincérité de leurs échanges. Il remercie tout particulièrement les personnes qui sont intervenues pour la qualité de leurs présentations, leurs propositions et les exemples partagés par les membres du COPIL.

Même si de nombreuses actions sont déjà menées par les porteurs, les efforts sont à poursuivre, l'amélioration de la qualité de l'air n'attend pas.

Monsieur le secrétaire général donne rendez-vous au prochain COPIL qui aura lieu à l'automne 2024.



Pour le préfet,  
Le secrétaire Général  
SG 4522  
Philippe LOOS